

Direction : Enfance Jeunesse et Sports

Enfance, Jeunesse et Sports

REF : EJS2008015

Signataire : ML

OBJET : Groupe scolaire intercommunal Cristino Garcia Landy - Signature de l'avenant simplifié n°1 à la convention du projet de rénovation urbaine intercommunal d'Aubervilliers et de Saint-Denis

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu les délibérations des conseils municipaux d'Aubervilliers et de Saint-Denis du 28 juin 2007 approuvant la convention de rénovation urbaine du quartier Cristino Garcia Landy autorisant Messieurs les Maires à la signer,

Vu la convention partenariale pour la mise en œuvre du PRU intercommunal d'Aubervilliers et de Saint-Denis Cristino Garcia Landy signée le 22 novembre 2007,

Considérant la nécessité d'arrêter la base subventionnable ouvrant droit au versement de la subvention ANRU ainsi que le taux de la subvention,

Vu le projet d'avenant simplifié n°1 à la convention du Projet de Rénovation Urbaine Intercommunal d'Aubervilliers et de Saint Denis Cristino Garcia Landy,

A l'unanimité.

DELIBERE :

Article unique : autorise le Maire à signer l'avenant simplifié n°1 à la convention du Projet de Rénovation Urbaine Intercommunal d'Aubervilliers et de Saint-Denis

Le Maire